



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2017**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme. DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme. PRIEUR-DREVON Agnès, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, Mme GODART Sylviane, M. PARIS Yves, Mme TALIN Dominique.

PROCURATIONS :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,
Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine,
M. VANHELMON Yves donne pouvoir à M. REY Jacques,
Mme. TALIN Dominique donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 22 mai 2017.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES :

- **Subvention exceptionnelle et gratuité du complexe d'animation : représentations organisées par Les Agitateurs de rêves**
- **Préemption « Les Marais » : Portage EPF 74.**

AFFAIRES SCOLAIRES :

- **Elèves non résident : contribution de la commune de résidence 2016-2017**

INTERCOMMUNALITE :

- **Déneigement de la voie verte : convention à intervenir avec le SILA, la ville d'Annecy et la commune de Saint-Jorioz**

PERSONNEL :

- **Aménagement des horaires de travail - Service Technique – Période Estivale**
- **Modification de la liste des emplois bénéficiaires de logements de fonction**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Détermination tarif occupation du domaine public pour un évènement occasionnel.**

TRAVAUX :

- **Plan de financement travaux d'éclairage public 2017.**

Questions diverses

.....

FINANCES :

- **Subvention exceptionnelle et gratuité du complexe d'animation : représentations organisées par Les Agitateurs de rêves**

Dans le cadre de l'organisation, en septembre prochain, de deux représentations théâtrales par les « Agitateurs de rêves » le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour cette manifestation culturelle et a également accordé la gratuité du complexe d'animation pour la représentation du 13 septembre 2017.

- **Préemption « Les Marais » : Portage EPF 74.**

Par arrêté du 5 mai 2017, le Préfet a délégué à l'EPF 74 l'exercice du Droit Préemption s'agissant de la DIA adressée en mairie le 10 mars 2017 du bien ci-après désigné :

Secteur les Marais, route d'Albertville, parcelle bâtie (Bâti à usage de magasin, bureaux et entrepôt avec sous-sol et RDC) cadastrée section AO n° 348 d'une superficie totale de 35 a 56 ca. Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de 500 000,00 euros (conformément à la DIA).

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF 74 (2014 / 2018) pour des opérations de logements locatifs sociaux, moyennant un portage sur 4 ans avec remboursement à terme.

Les modalités de portage de ce bien sont définies dans un projet de convention dont les termes ont été adoptés par le conseil municipal, qui a autorisé le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- **Elèves non résident : contribution de la commune de résidence 2016 – 2017.**

Il a été rappelé que durant l'année 2016-2017, **17** enfants domiciliés dans d'autres communes ont été scolarisés dans nos écoles avec l'accord de leur commune de résidence. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de fixer la contribution de ces communes dans les termes suivants (montants par enfant) :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures scolaires	54 €	54 €
Activités tiers temps		
• Budget consacré	5 490 €	13 845 €
• Nombre d'enfants	122	195
<i>Soit par enfant</i>	45 €	71 €
TOTAL	99.00 €	125.00 €

INTERCOMMUNALITE :

• **Déneigement de la voie verte : convention à intervenir avec le SILA, la ville d'Annecy et la commune de Saint-Jorioz**

Il a été rappelé que le SILA a été sollicité à plusieurs reprises pour le déneigement de la voie verte. Une expérimentation a été réalisée 3 hivers successifs entre 2014-2016. Les résultats ont été présentés aux élus et associations cyclistes concernés en mai 2017. Après concertation avec la Ville d'Annecy et les communes de SEVRIER et SAINT-JORIOZ, il a été convenu de procéder au déneigement de la section de voie verte sur la section Beurivage–passage inférieur sous la RD 1508 à SAINT-JORIOZ. Cette opération est poursuivie pour favoriser les déplacements doux domicile-travail sur le long terme. Les termes d'un projet de convention fixant les modalités pratiques de ce déneigement ont été adoptés par le Conseil municipal (1 voix contre), qui a autorisé le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL :

• **Aménagement des horaires de travail - Service Technique – Période Estivale**

Le Conseil municipal a avalisé l'adaptation des horaires de travail de certains personnels des services technique pendant la période estivale, du 1^{er} juin au 30 septembre comme suit, proposition déjà visée au sein du comité technique :

☞ Horaires habituels :

7h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30

☞ Horaires souhaités durant cette période :

6h00 – 12h00 / 12h45-14h15

• **Modification de la liste des emplois bénéficiaires de logements de fonction**

Il a été rappelé la délibération du conseil n° 7/06-2015 du 22 juin 2015 par laquelle a été fixée la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées aux fonctions de certains agents.

Monsieur le Maire a proposé de modifier cette liste d'emplois, lesquels sont soumis à Sevrier, à convention d'occupation précaire avec astreinte. Cette proposition a été validée par le conseil municipal.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• **Détermination tarif occupation du domaine public pour un évènement occasionnel.**

Il a finalement été décidé de retirer cette question de l'ordre du jour dans l'attente de nouveaux éléments, notamment l'avis de certains clubs pouvant être impactés par cette activité.

TRAVAUX :

• Plan de financement travaux d'éclairage public 2017.

Rappelant que le SYANE a fait parvenir le plan de financement estimé de ces travaux d'un montant global de 125 243 €, le Conseil municipal a approuvé le programme proposé et s'est engagé à verser au SYANE 80% des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, et à verser, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 57 549 €. Le solde de toute cette opération sera régularisé lors du décompte définitif.

• Questions diverses

Organisation et durée des permanences électorales : Mme BONNEFOY-VERNAY s'est interrogée sur la pertinence d'une durée de 5 heures (au lieu de 3 habituellement) pour cette permanence. Elle a souligné le manque d'investissement de certains élus, justement peut-être dû en partie à cette durée qui peut-être trop longue et décourager les bonnes volontés. M. FALCONNET a répondu que cette nouvelle organisation lui avait été proposée par Mme FERRARIS, proposition qui lui a paru pertinente et qu'il lui a demandé de mettre en œuvre lors des dernières élections. Il rappelle que malgré cette mesure, des créneaux ont dû être comblés en faisant appel aux administrés. Il a également souligné l'importance du rôle des uns et des autres, notamment lors des signatures du procès-verbal et de la liste d'émargement. Après en avoir débattu, il a été convenu qu'à l'approche des prochaines élections, cette organisation sera rediscutée.

Sécurité sur la RD 1508 : M. MAURIANGE souhaite attirer l'attention du Conseil sur les incivilités et les problèmes de comportement des automobilistes, lesquels constituent un danger véritable pour les piétons et les cyclistes. Il souhaite qu'un affichage à portée pédagogique et dissuasif soit installé pour rappeler la règle, et que soit sollicités les services de gendarmerie ou de la police pour la faire respecter.

Tarifs différenciés : Mme DEPLAIX remarque que des tarifs différenciés sont pratiqués, selon que l'on soit habitant de Saint-Jorioz ou pas, sur l'accès à certains services ou activités. Elle s'interroge sur la mise en œuvre de cette possibilité à Sevrier pour ne pas désavantager les sevriolains. M. KROELY répond que la discrimination est interdite en matière de tarifs publics. Par ailleurs, il est précisé que les situations sont très différentes selon l'équipement ou le service concerné.

Ancienne route d'Annecy : Les élus ont fait part de difficultés liées au respect de la signalisation de la part de certains automobilistes et de la dégradation de poteaux de délimitation de la voie. M. METRAL-BOFFOD s'est dans ce cadre interrogé sur la possibilité de supprimer cette voie du système GPS. Impossible selon M. MAURIANGE.

Promenade des Seines : Mme BLAND a fait part d'un problème récurrent autour d'un PAV où des ordures s'amoncellent, ce qui génère des nuisances fortes pour le voisinage, et dont la fréquence de ramassage semble inadaptée. Les services techniques ont signalé ce problème aux services du Grand Annecy qui gère cette compétence.

Vitesse excessive Chemin de la scierie : Mme BONNEFOY-VERNAY a souhaité savoir si la zone 30 pouvait être étendue ou d'autres solutions envisagées comme une signalétique pédagogique (radar) pour réduire cette vitesse. Il a été convenu d'étudier cette question.

Modification du PLU de Sevrier : M. FONTAINE a souhaité s'informer de l'état de ce dossier : M. le Maire a indiqué que cette modification sera adoptée au sein du Grand Annecy lors d'une séance le 29 juin.

Eclairage public, choix des modèles de candélabres : Après avoir envisagé plusieurs solutions, il a été convenu de réaliser des simulations d'intégration graphiques et de solliciter à nouveau les élus par sondage pour valider les choix définitifs.

Développement durable et Salon de l'éco-mobilité : Mme GLABAY a informé le conseil que ce salon se tiendra le Week-End du 16 septembre et associera la commune à plusieurs commerçants acteurs dans ce domaine. Elle a par ailleurs fait un retour très positif de l'opération « Au boulot à vélo » qui s'est déroulée du 30 mai au 2 juin sur la voie verte.

Emplacement parkings à vélos : M. DUMOLARD et Mme GLABAY ont souhaité que ce dossier soit étudié, certains usagers et commerçants étant demandeurs. Il a été répondu que la notion de domaine privé devait être prise en compte avant de déterminer des emplacements pouvant être équipés de ce dispositif.

Sortie des aînés : Mme POINTET a remercié les élus qui ont activement aidé à l'organisation de cette sortie, laquelle s'est très bien passée et a été particulièrement appréciée par les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 25.

SEVRIER, le 29 juin 2017

LE MAIRE,

Jacques REY